Références : SG/LD/SL-2023321
N° domaine : 3.3

DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VILLE D'ERAGNY SUR OISE
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES
REGULARISATION

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de mise à disposition d'installations sportives, avec « Le Comité Social et Economique de Safran Eragny », Z.A des Bellevues 21 avenue du Gros Chêne 95610 Eragny sur Oise, Gymnase de la Butte, salle de Danse, les lundis et jeudis, salle Omnisports, les mercredis et vendredis, salle de Boxe, les mardis, salle de Dojo, les jeudis et terrain synthétique de la Butte, les lundis « touch Rugby » et les mardis, Gymnase de la Cavée, salle C, les mercredis et vendredis, du 1er septembre 2023 au 1er juillet 2024, pendant les périodes d'enseignement scolaire, pour un montant forfaitaire de 6 908,22€ net, selon les conditions fixées dans la convention,

DECIDE

ARTICLE 1er : de SIGNER la convention susvisée avec « Le Comité Social et Economique de Safran Eragny, Z.A des Bellevues 21 avenue du Gros Chêne 95610 Eragny sur Oise.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes sont et seront prévues aux budgets des exercices concernés.

ARTICLE 3 : DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 13 novembre 2023

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile de France

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20231113-2023321-AU
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023